

# COMMUNIQUE

## LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA TECHNOLOGIE

ORGANISE UN CONCOURS EXTERNE SUR DOSSIERS POUR LE RECRUTEMENT DE TECHNICIENS DE LABORATOIRE CONFORMEMENT AU TABLEAU SUIVANT:

CONDITIONS DE PARTICIPATION	DERNIER DELAI D'INSCRIPTION	DATE DE LA REUNION DU JURY DU CONCOURS	NOMBRE DE POSTES MIS EN CONCOURS
LE CONCOURS EXTERNE SUR DOSSIERS POUR LE RECRUTEMENT DE TECHNICIENS DE LABORATOIRE MUNI D'UNE DISCUSSION AVEC LES MEMBRES DU JURY DU CONCOURS EST OUVERT AUX CANDIDATS AGES DE QUARANTE (40) ANS AU PLUS ET AYANT OBTENU AU MOINS <u>LE DIPLOME DU PREMIER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OU D'UN DIPLOME EQUIVALENT</u> DANS LES SPECIALITES SUIVANTES :  - <b>ELECTRICITE</b> - <b>MECANIQUE</b> - <b>PHYSIQUE</b> - <b>BIOLOGIE</b>	<b>29 DECEMBRE 2007</b>	<b>31 JANVIER 2008 ET JOURS SUIVANTS</b>	<b>(15) POSTES</b> <b>REPARTIS COMME SUIV :</b>  - <b>5 EN ELECTRICITE</b> - <b>4 EN MECANIQUE</b> - <b>3 EN PHYSIQUE</b> - <b>3 EN BIOLOGIE</b>

LES CANDIDATS AU CONCOURS DOIVENT DEPOSER OU ADRESSER PAR LETTRE RECOMMANDEE LEURS DOSSIERS DE CANDIDATURES AU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA TECHNOLOGIE (DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES) -AVENUE OULED HAFFOUZ 1030 TUNIS- ET LES ACCOMPAGNER OBLIGATOIREMENT DES PIECES SUIVANTES :

- 1) UNE DEMANDE DE CANDIDATURE.
- 2) UNE COPIE DE LA CARTE D'IDENTITE NATIONALE.
- 3) UNE COPIE DU DIPLOME ACCOMPAGNEE POUR LES DIPLOMES ETRANGERS D'UNE COPIE DE L'ATTESTATION D'EQUIVALENCE.
- 4) UNE COPIE DES RELEVES DE NOTES.
- 5) UNE COPIE DE L'ATTESTATION DE REUSSITE EN TROISIEME ANNEE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ,LE CAS ECHEANT OU DU DIPLOME DE MAITRISE.
- 6) TROIS ENVELOPPES TIMBRES PORTANT L'ADRESSE DU CANDIDAT.

IL N'EST PAS NECESSAIRE QUE LA SIGNATURE SOIT LEGALISEE ET QUE LES PHOTOCOPIES DE CES PIECES SOIENT CERTIFIEES CONFORMES AUX ORIGINAUX.

LE CANDIDAT QUI A DEPASSE L'AGE LEGAL DOIT JOINDRE AUX PIECES SUS-ENUMEREES UNE ATTESTATION JUSTIFIANT DE L'ACCOMPLISSEMENT PAR L'INTERESSE DE SERVICES CIVILS EFFECTIFS OU L'INSCRIPTION AU BUREAU DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL INDEPENDANT EN VUE DE DEDUIRE LA DUREE DE CES SERVICES DE L'AGE MAXIMUM LEGAL.

### **IMPORTANT :**

TOUTE CANDIDATURE PARVENUE APRES LA CLOTURE DE LA LISTE D'INSCRIPTION OU NE COMPORTANT PAS TOUTES LES PIECES DEMANDEES EST OBLIGATOIREMENT REJETEE, LE CACHET DE LA POSTE OU LA DATE D'ENREGISTREMENT AU BUREAU D'ORDRE CENTRAL FAISANT FOI.

### **REFERENCES :**

ARRETE DU 2 JUN 2006 FIXANT LES MODALITES D'ORGANISATION DU CONCOURS EXTERNE SUR DOSSIERS POUR LE RECRUTEMENT DE TECHNICIENS DE LABORATOIRE.